

## RAPPORT DE LA COMMISSION FORET-ALPAGES

### **Préavis municipal n°03/19 relatif au financement des mesures d'entretien périodique, d'adaptation des dessertes forestières sises sur les propriétés de la Commune de Bassins et de libération des fonds forestiers, en complément des dispositions du budget 2019**

Dates de séance : 04 février, 18 février 2019

Membres de la commission présents : Mesdames Nathalie Badertscher, Anne Genevay-Bolay, Messieurs Frédéric Guenin, Laurent Renevier et Michel Ruffieux.

Excusé : David Jaquet

Membres de la municipalité présents le 04 février 2019, Mmes Maria Krasnova, Katia Gashi, MM. Didier Lohri, Alexander Pacozzi ainsi que M. Amaury Annen, garde-forestier et Mme Nathalie Angeloz, secrétaire communale. Excusé : M. Lorenzo Merlanti

Nous remercions la municipalité ainsi que M. Annen pour toutes les informations fournies.

Le réseau des routes forestières ainsi que les dessertes aux chalets d'alpage de la Commune de Bassins représentent environ 39 kilomètres.

Ce projet ayant associé le groupement forestier ainsi que l'inspecteur des forêts, réuni tous les éléments nécessaires à l'entretien, l'adaptation et à la remise en état des routes et accès, ainsi que le respect du plan directeur.

C'est une chance pour la Commune de Bassins de pouvoir bénéficier de ce financement qui va favoriser la gestion de notre patrimoine forestier.

La commission forêt-alpages recommande au conseil communal de Bassins d'accepter le préavis n°03/19 tel que présenté.

### **Conclusion**

En fonction des explications données par Municipalité, il est demandé au Conseil communal de Bassins

Vu le présent préavis municipal n°03/19

Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,

Ouï les conclusions du rapport de la commission forêt-alpages,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,


D'accorder à la Municipalité ;

1. Un crédit complémentaire de CHF 500'000 aux charges sur le compte 32.314.1 réfection des chemins forestiers,
2. Un crédit complémentaire de CHF 350'000 aux revenus sur le compte 32.451.1 subventions cantonales,
3. L'utilisation du fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux
4. L'autorisation de prélever le montant de CHF 210'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n°9281.2 Fonds « arbres-habitats » pour financer le solde des travaux.

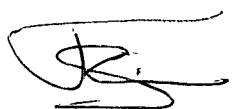
Fait à Bassins, le 4 mars 2019



Nathalie Badertscher




Anne Genevay-Bolay, (rapporteur)



Frédéric Guenin



Laurent Renevier



Michel Ruffieux